

EDITO

Un nouveau millénaire vient tout juste de commencer et j'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro du " Journal du Sociétaire " du Crédit Agricole des Côtes-d'Armor. Depuis l'origine, il y a maintenant plus d'un siècle, le Crédit Agricole est acteur de son temps, profondément engagé dans l'économie, au service de ses sociétaires, de ses clients et de son territoire.

En tant que sociétaire, vous êtes l'élément fondamental de notre organisation. Pour nous, vous êtes plus qu'un client puisque :

- vous détenez une partie du capital de votre Caisse Locale sous forme de parts sociales;
- vous participez déjà à la vie de votre Caisse en assistant à l'Assemblée Générale, en élisant vos représentants...

Au moment où le Crédit Agricole réalise son introduction en Bourse, nous voulons occuper, au niveau départemental, une place importante pour plus de proximité, de solidarité, de développement culturel, économique, en lien étroit avec vous et avec des partenaires locaux.



Jean-Pierre MORVAN

C'est pour cela que nous créons " Le Journal du Sociétaire " qui constitue le maillon de la relation entre vous et le Crédit Agricole des Côtes-d'Armor.

Vous informer, être attentif à vos attentes : deux objectifs qui nous permettront d'être encore plus efficaces localement, encore plus mutualistes.

Jean-Pierre MORVAN, Président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes-d'Armor

Le sociétaire

Qui êtes-vous ?

Le sociétaire est d'abord client de son agence. Il possède la particularité de détenir des parts sociales de sa Caisse Locale. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale, les sociétaires élisent les membres du Conseil d'Administration de leur Caisse Locale : les administrateurs. Les sociétaires participent aux décisions selon le principe " un homme, une voix ", indépendamment de leur poids économique ou de la part du capital social qu'ils détiennent.

Le Conseil d'Administration choisit, quant à lui, les membres de son bureau et le Président de la Caisse Locale qui représentera cette instance au sein de la Caisse Régionale.

Quel est votre rôle ?

- ✓ Vous participez à l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale
- ✓ Vous vous tenez informé de la stratégie de votre banque mutualiste
- ✓ Vous donnez votre avis et vous nous faites part de vos propositions
- ✓ Vous nous assistez comme l'interlocuteur privilégié de vos projets personnels, associatifs...
- ✓ Vous élisez vos administrateurs, ils sont vos représentants

Notre action mutualiste

Le Mutualisme est le fondement de nos racines. Il est aujourd'hui un état d'esprit qui anime l'ensemble des acteurs du Crédit Agricole. Grâce à cette philosophie, et à son réseau de Caisses Locales et d'Agences, le Crédit Agricole allie puissance et proximité. Le Mutualisme lui permet d'être l'un des partenaires essentiels du développement social et économique des Côtes-d'Armor. C'est un principe d'action qui s'appuie sur les valeurs de responsabilité, de solidarité, de transparence.

Notre volonté est de vous associer à notre action mutualiste. C'est ainsi le moment de vous accompagner, sociétaires et clients, dans vos projets au service du développement social et économique des Côtes-d'Armor.

Le développement local passe par l'Environnement et la Qualité de vie, thème qui constitue une de nos préoccupations. Ce thème aura une durée de trois ans de façon à pouvoir mettre en place des actions et en mesurer la portée.

Si vous avez des idées qui vont dans ce sens, contactez-nous et bâtissons ensemble un vrai projet. C'est un véritable mutualisme des idées qui doit se mettre en œuvre entre la Caisse Locale, ses élus, et vous, les sociétaires.

LE MUTUALISME EN 7 MOTS-CLÉS

1 - Sociétaire : le sociétaire du Crédit Agricole est d'abord un client de son agence. De plus, il détient une fraction de capital social de sa Caisse Locale. Il participe à la vie de celle-ci qui lui rend compte de son fonctionnement et des choix du Groupe.

2 - Caisse Locale : société civile coopérative, c'est la structure de base du Crédit Agricole. Elle regroupe l'ensemble des sociétaires d'un secteur géographique. Elle est animée par un Conseil d'Administration.

3 - Agence : l'agence marque la présence du Crédit Agricole sur le terrain. Elle est le lieu privilégié d'accueil et de conseil des sociétaires et des clients, par les salariés de l'agence. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur.

4 - Administrateur : élu parmi les sociétaires pour une durée de 3 ans lors de l'Assemblée Générale, l'administrateur est leur représentant au Conseil d'Administration de la Caisse Locale. Acteur de développement local, il est un véritable porte-parole du Crédit Agricole et soumis au secret professionnel.

5 - Assemblée Générale : elle rassemble chaque année l'ensemble des sociétaires de la Caisse Locale. Le Président présente l'activité de son Conseil d'Administration, dirige les débats sur les orientations du Crédit Agricole et soumet à l'approbation des participants les orientations (résolutions). Il organise l'élection des administrateurs.

6 - Le Directeur d'agence : il est chargé, sous l'autorité du Directeur commercial, de proposer, d'organiser et de conduire l'action commerciale de l'agence ; de gérer et valoriser les ressources humaines ; de gérer et développer une relation clientèle ; et d'assurer l'optimisation des moyens de l'activité commerciale.

7 - Part sociale : c'est le titre de propriété d'une fraction de capital social qui s'acquiert lors de la réalisation d'un prêt ou lors d'une opération bancaire (épargne, services ...). C'est une valeur mobilière exclusivement nominative et non négociable. Le taux d'intérêt versé en avril 2001 au titre de l'année 2000 s'élevait à 4,5 %.

L'ÉVOLUTION DU SOCIÉTARIAT

Au cours de l'année 2002, nous proposerons à de nombreux clients de souscrire librement des parts sociales de leur Caisse Locale.

Loin d'être un simple placement, ce choix doit représenter un signe d'adhésion durable à la démarche mutualiste du Crédit Agricole.

Nous souhaitons aussi avoir la meilleure représentation de notre clientèle, des relations mutualistes sur tout le territoire, en ville comme à la campagne, chez les jeunes comme chez les plus anciens et dans toutes les catégories socio-professionnelles.

Pour susciter l'intérêt à cette relation privilégiée, une offre nouvelle fondée sur des rencontres organisées dans chaque Caisse Locale leur sera proposée. De plus, une offre particulière sera faite en direction des jeunes afin de les faire participer davantage aux initiatives locales du Crédit Agricole et ainsi leur faire partager nos valeurs. Des supports d'informations spécifiques renforceront ce dispositif.

Il est vrai qu'au moment où le Crédit Agricole entre en bourse, il est important de construire une sorte de partenariat durable avec les sociétaires, basé sur la confiance et sur l'engagement réciproque.

C'est là tout le sens de la nouvelle relation bancaire que nous voulons construire avec vous. Ceci dans le respect des valeurs du mutualisme qui placent le client au centre de nos préoccupations et de notre action.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales constituent toujours un moment fort de la vie de nos 45 Caisses Locales.

Du 15 février au 22 mars prochain, vous serez comme les années précédentes, plus de 11 000 sociétaires à participer à ce point de rencontre avec votre banque : le Crédit Agricole, ses dirigeants et ses 550 administrateurs.

N'étions-nous pas déjà un peu européens par nos échanges quotidiens à travers le travail, les loisirs, la culture...?



Un public nombreux aux Assemblées Générales 2002

Dès maintenant une forte mobilisation des principaux acteurs, présidents, administrateurs et secrétaires de Caisse Locale a commencé pour mener à bien la préparation de ces réunions. Après " avoir 20 ans en l'an 2000 " et " Les nouvelles technologies dans la vie locale ", le thème prévu cette année est " Nous sommes tous Costarmoricains Européens ". Au-delà du passage à la monnaie unique européenne, nous pourrions ensemble aborder l'Europe sous l'angle des " relations humaines ".

Ce rendez-vous à ne pas manquer vous permettra par ailleurs de vous informer sur la stratégie et l'évolution de votre banque mutualiste, de vous exprimer sur les sujets qui vous tiennent à cœur et d'élire les administrateurs qui vous représenteront.

En répondant présent à la convocation jointe à ce journal, vous assumerez ainsi pleinement votre rôle de sociétaire, un client pas comme les autres, détenteur de parts sociales et réel partenaire de sa banque. Venir à l'Assemblée Générale, c'est " Être au cœur du mutualisme... " Rendez-vous en février et en mars 2002 !



LE CRÉDIT AGRICOLE DES CÔTES-D'ARMOR

Les grandes étapes de l'histoire du Crédit Agricole

- 1890** 1894-1899 : Lois sur le Crédit Agricole (1894 : Caisses Locales, 1899 : Caisses Régionales)
- 1900** 1904 : Création de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes-d'Armor
- 1910** 1906-1910 : Premières extensions de compétences aux prêts aux coopératives et aux prêts individuels à long terme
- 1920** 1920 : Création de l'Office National du Crédit Agricole qui devient la CNCA en 1926 : Caisse centrale et organe central du Crédit Agricole
- 1923** 1923 : Ouverture des prêts aux artisans ruraux
- 1923** 1923 : Financement des équipements collectifs avec l'électrification rurale

- 1930** 1935 : Création du Fonds commun de garantie des Caisses Régionales
- 1936** 1936 : Financement du stockage des céréales par l'intermédiaire de l'Office du blé
- 1940** 1945 : Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, instance de représentation des Caisses Régionales
- 1950** 1956 : Création du premier Service Central de Titres
- 1959** 1959 : Financement du logement en milieu rural
- 1962** 1962 : Création des premières filiales nationales
- 1966** 1966 : Autonomie financière de la CNCA
- 1968** 1968 : Création du Centre Technique du Crédit Agricole (CETCA)
- 1971** 1971 : Financement de l'activité dans le monde rural
- 1979** 1979 : Première implantation à l'étranger (Chicago)
- 1979** 1979 : Financement des " usagers "
- 1986** 1988 : Mutualisation de la CNCA : les Caisses Régionales deviennent propriétaires de cette structure en substitution de l'État.
- 1989** 1989 : Fin du monopole de la distribution des prêts bonifiés agricoles
- 1991** 1991 : Compétences élargies à tous les financements
- 1992** 1992 : Décret sur l'ouverture du sociétariat
- 1996** 1996 : Achat d'INDOSUEZ
- 1998** 1998 : Rachat de SOFINCO
- 1999** 1999 : Entrée dans le capital du Crédit Lyonnais
- 2001** 14 décembre 2001 : Introduction en Bourse du Crédit Agricole SA

L'ACTUALITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE : LA COTATION DU CRÉDIT AGRICOLE

Depuis deux ans, toutes les instances du Crédit Agricole : présidents et directeurs généraux des Caisses Régionales, administrateurs, salariés, partenaires sociaux, représentants des filiales et du groupe central ont travaillé en concertation sur le projet de cotation du Crédit Agricole. Pour arriver au terme d'un processus de préparation, les administrateurs ont été sollicités pour donner leur avis dans chacune des Caisses Régionales.

René Carron, président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et invité d'honneur du congrès des administrateurs le 29 novembre dernier, a réaffirmé la position du Groupe et a rassuré les administrateurs sur cette nouvelle étape dans l'histoire du Crédit Agricole :

" Lorsque l'idée fut lancée d'introduire notre banque sur le marché boursier, certains observateurs y ont vu une étape dans le processus qui conduirait immanquablement à sa démutualisation et à une certaine forme de centralisation. C'est sous-estimer la confiance qu'ont les Caisses Régionales dans leur organisation. Le Crédit Agricole entend, non seulement faire cohabiter mutualisme et marché, mais les conjurer ".

Le Groupe Crédit Agricole a réfléchi à son évolution et aux moyens qui lui seront nécessaires pour assurer son développement. Il vient de redéfinir son projet de groupe pour les 10 ans à venir et s'est fixé l'objectif d'être un groupe bancaire, leader en France, de dimension européenne et à vocation mondiale.

Face aux importants regroupements qui s'opèrent dans le monde bancaire et devant les besoins en fonds propres très importants que requièrent ces opérations, le Crédit Agricole doit aujourd'hui rechercher de nouvelles ressources pour continuer ses développements internes, de nouveaux moyens pour régler ses acquisitions, par échanges de titres.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Crédit Agricole a introduit en bourse la Caisse Nationale et ses principales filiales. Cette entrée en bourse associe les Caisses Régionales du Crédit Agricole, sociétés coopératives à vocation mutualiste, qui détenaient et détiennent aujourd'hui la majorité du capital de la nouvelle structure cotée.

Crédit Agricole SA, c'est aujourd'hui 25 % du capital des Caisses Régionales du Crédit Agricole (le 1^{er} réseau de proximité avec près de 7 700 agences en France) et 100 % du capital des filiales spécialisées, acteurs majeurs dans des secteurs porteurs d'avenir. Cette structure originale qualifiée de " Unique en son genre " par la presse économique et financière a été créée avec un souci constant de confirmer l'organisation mutualiste des Caisses Régionales et de conforter le rôle des élus.



René Carron, Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole

LES HOMMES ET LES FEMMES DU CRÉDIT AGRICOLE



280 000 clients



100 000 sociétaires



45 Caisses Locales
556 Administrateurs



La Caisse Régionale
15 administrateurs

LE CRÉDIT AGRICOLE A VOTRE SERVICE

MONÉO, OU LA CARTE QUI PORTE MONNAIE

Monéo est arrivé en Côtes-d'Armor le 5 novembre dernier dans 6 villes et agglomérations du département (Saint-Brieuc, Dinan, Lamballe, Loudéac, Guingamp et Lannion). Au fil des prochaines semaines, les Côtes-d'Armor seront entièrement équipées du porte-monnaie électronique.



Carte Monéo spécifique ou fonction Monéo intégrée automatiquement à la carte bancaire : vous avez le choix. Dans les deux cas, vous vous simplifiez la vie, vous pouvez payer jusqu'à 200 F (renouvelables) vos menues dépenses en toute sécurité, et vous vous facilitez l'arrivée de l'euro.

Facilitez vous l'Euro, Passez à Monéo !



La Carte Monéo est le fruit d'une concertation entre les principaux établissements bancaires qui se commercialisent dans la région du Crédit Agricole. Finis les stocks de pièces de monnaie qui alourdissent poches et sacs. Évitez, la confusion entre francs et euros.



LA BANQUE ASSURANCE



Complémentaire santé, Assurance auto, Protection familiale, Assurance habitation... Dans la vie de tous les jours, être épaulé par votre banquier lorsqu'il est aussi votre assureur vous procure un fort sentiment de sécurité.

Le Crédit Agricole renforce son positionnement de Banquier Assureur sur la région Bretagne à quelques mois d'un nouveau défi, celui de l'assurance Dommages des agriculteurs.

LE COMPTE-SERVICE

" LA QUALITÉ DU SERVICE AU QUOTIDIEN " POUR " VOTRE TRANQUILLITÉ AU QUOTIDIEN "

Le Compte-Service Accord Confiance, c'est une multitude de services qui ont pour objectif de vous tranquilliser le quotidien. Une autorisation de découvert ; la consultation de vos comptes 24h/24 par le Crédit Agricole en ligne et les terminaux libre service ; la gratuité des opérations bancaires courantes ; la gratuité du relevé de compte à la quinzaine ; une assurance en cas de perte ou vol ; la valorisation de vos excédents de trésorerie ; un abonnement gratuit de 3 mois à la revue Dossier Familial... des services assurant votre confort et votre sécurité.



Les secteurs professionnels ont eux aussi leurs Comptes-Services. La position de leader de notre banque sur le marché de l'Agriculture et sur celui des commerçants, artisans et professions libérales nous permet de répondre à vos attentes de professionnels dans la gestion quotidienne de votre activité. C'est dans le but de vous apporter plus de souplesse et de sécurité, dans le cadre d'une relation contractuelle que nous avons créé les Comptes-Services.

Le Compte-Service Agriculteurs, c'est un relevé de compte professionnel ; un accès à nos services en ligne (Téléphone, Minitel et Internet) ; une assurance perte ou vol de vos moyens de paiement ; une garantie hospitalisation et remplacement ; une exonération des frais de valeur sur vos remises de chèques ; une forfaitisation des commissions de fonctionnement de votre compte.

Le Compte-Service Professionnel, c'est une autorisation de découvert ; une assurance transfert de fonds, moyens de paiement, vol ou perte de clés ; une assistance juridique et fiscale par téléphone ; une absence de date de valeur sur vos remises de chèques et sur vos remises de cartes ; une exonération des frais d'opposition sur cartes et chèques ; une forfaitisation des commissions de fonctionnement de votre compte ; un relevé de compte professionnel ; un accès à nos services en ligne (Téléphone, Minitel et Internet).



Pour plus de renseignements, appelez le Crédit Agricole en ligne au :

Numéro Azur

0810 76 22 22

PAR APPEL LOCAL

CERTIFIÉ ISO 9001/2000



CRÉDIT AGRICOLE
DES CÔTES-D'ARMOR

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES-D'ARMOR - Siège social : La Crin Taill, PLOURFRANÇ. Adresse postale : 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9 - Tél. 02 96 01 32 10 - TÉLÉX CRAGRI 950929 - TELECOPIE 02 96 01 30 70. Société coopérative à personnel et à capital variables, Société de courtage d'assurance garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. 77450179 R.C.S., ST-BRIEUC.